



Faire Vivre la Forêt  
Massif Central

DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITE D'EXPOSANT  
7èmes FORESTIERES MASSIF CENTRAL

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	
Activité (60 mots maximum pour l'insertion dans le catalogue de la foire)	
Contact (nom du responsable) E-Mail :	
Téléphone portable	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	
Site web	<input type="text" value="http://"/>

## STAND ET PUBLICITE

### STAND INTERIEUR

Type de module	Prix unitaire	Nombre de modules souhaité
Module 3 X 3m	700€	

### STAND EXTERIEUR

Type de module	Prix unitaire	Nombre de modules souhaité
Module de 25 m <sup>2</sup>	600 €	
Module de 50 m <sup>2</sup>	900 €	
Module de 75 m <sup>2</sup>	1 200 €	
Module de 100 m <sup>2</sup>	1 500 €	
Module de 150 m <sup>2</sup>	2 000 €	
Module de 200 m <sup>2</sup>	2 500 €	
Surface supplémentaire	x 10€ le m <sup>2</sup>	

Montant TTC

€

## PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE OFFICIEL

Répertoire complet de tous les exposants et des matériels présentés, il signale votre présence auprès de tous les visiteurs. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour tout retard dans l'envoi d'une publicité empêchant sa reproduction dans le catalogue.

	Prix TTC	Quantité
2° de couverture (quadri) :	2 200 €	
3° de couverture (quadri) :	1 700 €	
4° de couverture (quadri) :	1 900 €	
Pleine page (1 couleur) :	700 €	
1/2 page (1 couleur)	350 €	
1/3 page (1 couleur) :	250 €	

Montant TTC

€

## ANIMATIONS ET DEMONSTRATIONS

Souhaitez-vous faire évoluer votre matériel lors des démonstrations ? (Cochez la ou les case(s) souhaitée(s))

- Démonstration de broyage
- Mécanisation de l'élagage
- Exploitation mécanisée des éclaircies
- Démonstration de débardage
- Fendage / conditionnement de bois de chauffage
- Concours d'abattage manuel
- Autres : Précisez : .....

- ❖ Nombre d'engins en démonstration / sur le stand : \_\_\_\_\_
- ❖ Nombre de machines outils sur le stand : \_\_\_\_\_

### Approvisionnement bois (10 stères)

Préciser l'usage du bois : \_\_\_\_\_

- Forfait feuillus : 300 €  Dimensions éventuelles \_\_\_\_\_
- Forfait résineux : 300 €  Dimensions éventuelles \_\_\_\_\_

### Voulez-vous participer à l'après-midi de « speed dating » organisé par l'Association le samedi 21 septembre ?

Vous pouvez recevoir des demandeurs d'emplois ou étudiants qui veulent travailler dans votre secteur/entreprise. (Espace mis à disposition par l'Association)

OUI  NON

COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS	Prix TTC
STAND	€
ENCART PUBLICITAIRE	€
APPROVISIONNEMENT BOIS	€
<b>TOTAL TTC</b>	€

Cartes d'invitations : 10  20  30  40  50

### REGLEMENT

**La totalité du règlement TTC (par chèque bancaire) doit être libellé à l'ordre de FAIRE VIVRE LA FORET MASSIF CENTRAL et joint obligatoirement au dossier d'inscription. L'envoyer à :**

**FAIRE VIVRE LA FORET MASSIF CENTRAL**  
**Domaine des Vaseix – 87 430 VERNEUIL-SUR-VIENNE**

Je soussigné M-Mme..... fonction..... dûment mandaté et agissant pour le compte de la société désignée, reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement intérieur, de la présente demande d'admission et des conditions d'assurance auxquelles j'accepte de me conformer, et déclare donner par la présente mon adhésion ferme et définitive.

Fait à..... le.....

Cachet de la société :

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé, bon pour commande »

## *Règlement intérieur*

---

### **ARTICLE 1 : DATE-DUREE-DROIT D'ENTREE**

Les 7èmes Forestières du Massif Central auront lieu du Vendredi 20 au Dimanche 22 septembre 2013, en Auvergne, sur la commune de GIAT.

Elles seront ouvertes aux professionnels ainsi qu'au grand public, de 9h30 à 19h00.

Il n'est exigé aucun droit d'entrée à la manifestation : elle est gratuite pour tous.

Les organisateurs se réservent cependant le droit d'en interdire l'accès, ou d'en exclure toute personne dont la tenue ou le comportement pourraient en troubler le bon déroulement.

### **ARTICLE 2 : ADMISSION**

Par principe, tous les commerçants, artisans ou industriels, sociétés ou organismes divers dont l'activité est liée à la forêt, au bois et à leurs dérivés sont admis aux 7èmes Forestières du Massif Central.

Le comité organisateur se réserve cependant le droit d'apprécier et de se prononcer sur chaque candidature.

La demande d'admission doit être adressée à la **COMMISSION EXPOSANTS DES 7èmes FORESTIERES DU MASSIF CENTRAL, FAIRE VIVRE LA FORET DU MASSIF CENTRAL - DOMAINE DES VASEIX – 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cependant, toute inscription effectuée et payée avant le 1<sup>er</sup> mai 2013, permettra d'obtenir une réduction de 10 % du prix de la location du stand. Seules seront prises en considération les demandes entièrement remplies, dûment signées et accompagnées du règlement.** Les exposants recevront en retour la confirmation de leur inscription. En cas de refus de la demande, le versement sera retourné à l'expéditeur.

### **ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION**

Tous les prix sont nets.

Pour les stands sous chapiteau, le prix est le suivant : 700 € par module de 9m2, le module de base sous couvert étant un stand de 3m sur 3m.

Pour les stands en plein air, les prix sont les suivants : - module de 25m2 : 600 €; - module de 50m2 : 900 €; - module de 75m<sup>2</sup> : 1 200 €; - module de 100m2 : 1 500 €; - module de 150m2 : 2 000 €; - module de 200m2 : 2 500 €; au-delà de 200 m2, le m2 supplémentaire est à 10 €.

Pour les démonstrations, la fourniture de bois sera facturée sur la base d'un montant forfaitaire de 300€ en fonction des besoins de chaque exposant et dans la limite des disponibilités du site. Dans le prix de la location sont compris : un plancher nu pour les stands sous chapiteau ( pas de cloisonnement fourni par les organisateurs ), l'installation électrique, la fourniture de 2 cartes d'exposant ( donnant accès au parking exposants ) et de 10 à 50 cartes d'invitation par stand, l'inscription au journal officiel de la manifestation, la fourniture de services communs : gardiennage, éclairage, nettoyage, service d'accueil et d'information, service de sécurité, police et secours.

N'entrent pas dans le prix de la location : la mise en place, la décoration et le nettoyage des stands, ainsi que tout ce qui est transport, assurance et manutention, l'enseigne ou bandeau portant la raison sociale de l'exposant, la fourniture d'air comprimé, le téléphone.

Le dossier de l'exposant donne les renseignements concernant les entreprises susceptibles d'intervenir dans ces domaines.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les prix de location s'ils le jugent indispensable. Les exposants en seraient alors informés individuellement et auraient la possibilité de retirer leur participation dans un délai de huit jours à compter de la notification.

Les entreprises et organismes ayant signé avec l'Association une convention de partenariat financier bénéficient de conditions tarifaires particulières.

### **ARTICLE 4: MODALITES DE PAIEMENT**

Tous les paiements doivent être effectués par chèque bancaire libellé à l'ordre de « Faire Vivre La Forêt Massif Central ». Le règlement du stand se fait intégralement lors de sa réservation, et **au plus tard avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013** ; au-delà de cette date, les inscriptions ne seront possibles que dans la limite des places disponibles. En cas de renonciation à participer non notifiée par lettre recommandée aux organisateurs avant le 1<sup>er</sup> août 2013, ou de non-occupation du stand, les sommes versées

resteront acquises aux organisateurs.

**Toute réservation payée avant le 1<sup>er</sup> mai 2013 bénéficiera d'une remise de 10 %.**

#### **ARTICLE 5 : INSTALLATION DES STANDS**

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir du jeudi 19 septembre 2013 à 10h 00, **les installations devant être impérativement terminées avant le 20 septembre 2013 à 21h 00.**

L'aménagement intérieur des stands est laissé à l'initiative des exposants. Le matériel utilisé devra respecter la réglementation en vigueur en matière d'utilisation de produits inflammables. Il est formellement interdit de modifier la structure des stands sans accord des organisateurs.

#### **ARTICLE 6 : MATERIEL ADMIS**

Machines, appareils et autres fournitures pour la sylviculture et l'industrie forestière ; outillage à main et appareils de mesure, de contrôle, de sécurité ; équipements mécaniques divers ; machines, appareils et autres fournitures pour la transformation du bois, produits bois et produits en bois ; filière bois énergie ; bois dans la construction ; ingénierie informatique et logiciels ; organismes professionnels, écoles professionnelles et centres techniques ; presse ; divers.

#### **ARTICLE 7 : AFFICHAGE DES PRIX**

Les exposants sont tenus de respecter les lois, décrets et arrêtés en vigueur concernant les règles générales de la publicité en matière d'affichage des prix et de la concurrence.

#### **ARTICLE 8 : SECURITE-GARDIENNAGE**

Il est interdit dans l'enceinte de la manifestation ( y compris parkings, zones de démonstrations, parc des exposants..) et sans l'autorisation expresse des organisateurs :

- d'introduire des produits détonants, des matières fulminantes, incommodes ou explosives, et de manière générale toutes les matières dangereuses ou nuisibles.
- de faire du feu dans les stands et aux alentours.
- de consommer des alcools forts dans les stands.

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics et les organisateurs. **Les exposants devront être présents sur leur stand lors de la visite de la commission de sécurité.**

**Les exposants désirant réaliser des démonstrations de matériel devront en avertir les organisateurs et se conformer au planning établi par les organisateurs, tant en matière de zone de démonstration que d'horaire et de durée.** Chaque exposant devra désigner une personne physique chargée de la sécurité pour son compte, qui assumera la responsabilité de la sécurité autour des matériels en mouvement lors des démonstrations. Toutes les démonstrations devront se faire dans un souci constant des règles de sécurité du travail en forêt, et les organisateurs se réservent le droit d'exclure du site de la manifestation toute personne dont le comportement s'avérerait dangereux. En dehors des heures d'ouverture, les organisateurs assurent le gardiennage des stands du jeudi 19 septembre 2013 à partir de 19h 00 jusqu'à la clôture de la manifestation, mais déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les détériorations, pertes, vols, dommages ou accidents qui pourraient être occasionnés aux marchandises et objets exposés et ce quels qu'en soient la cause et le montant. Les organisateurs ne répondent pas non plus des dommages provenant d'émeutes ou de grèves.

#### **ARTICLE 9 : ASSURANCES**

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de vols, d'accidents, de dommages dus à un incendie, à la pluie ou à la grêle ou à toute autre cause, **les produits et le matériel étant exposés aux risques et périls des exposants.** Les exposants devront par ailleurs produire une attestation d'assurance incendie pour les biens exposés, comportant une clause de renonciation à tout recours contre les organisateurs et leur assureur.

Cas de malveillance excepté, les organisateurs renoncent à tout recours contre les exposants.

#### **ARTICLE 10 : PUBLICITE**

Seuls les catalogues et prospectus relatifs aux marchandises et matériels exposés sont autorisés dans l'enceinte de la manifestation. La publicité au moyen d'une vidéo, de haut-parleurs particuliers

ou tout autre appareil n'est autorisée que de façon discrète afin de ne pas gêner les exposants voisins. En cas d'infraction à cette règle, les organisateurs pourront décider le démontage de l'appareil incriminé aux frais de l'exposant, et ce au nom de l'intérêt général.

Les partenaires financiers prétendent à la diffusion gratuite sur la sonorisation de la manifestation d'annonces publicitaires et d'interviews.

#### **ARTICLE 11 : OCCUPATION DES STANDS**

Sauf autorisation exceptionnelle délivrée par les organisateurs, aucun véhicule ne sera plus admis à circuler ou à stationner dans l'enceinte de la manifestation, une demi-heure avant l'heure d'ouverture au public.

**Le dernier jour, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte avant 19 heures.**

Les stands ne devront pas être démontés avant la fin de la manifestation.

Tous les stands devront être évacués au plus tard le lundi 23 septembre 2013 à 12 heures.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux objets laissés dans les stands à l'issue de la manifestation, qui le seraient aux risques et périls des exposants concernés.

#### **ARTICLE 12 : DEGRADATIONS**

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises intervenant pour leur compte, des dégâts et dommages qui seraient occasionnés aux terrains, aux bâtiments ou aux arbres lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel.

#### **ARTICLE 13 : DISPOSITIONS SPECIALES**

Pour des raisons majeures, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date d'ouverture et la durée des **7èmes Forestières du Massif Central** ou de **décider de leur ajournement sans que les participants ne réclament une quelconque indemnisation. Les sommes versées par les exposants seraient alors remboursées sous déduction des frais de dossier.**

#### **ARTICLE 14 : LITIGES**

En cas de contestation, les tribunaux de LIMOGES sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

## Liste d'hébergements aux environs de GIAT

Office de Tourisme des Combrailles



Maison des Combrailles - Place Raymond Gauvin  
63390 SAINT GERVAIS D'Auvergne  
Tél. +33 (0)4 73 85 80 94  
[contact@tourisme-combrailles.fr](mailto:contact@tourisme-combrailles.fr)  
[www.tourisme-combrailles.fr](http://www.tourisme-combrailles.fr)

- 7 bureaux à votre disposition toute l'année.

SAINT GERVAIS D'Auvergne : +33 (0)4 73 85 80 94  
CHÂTEAUNEUF LES BAINS : +33 (0)4 73 86 67 86  
LES ANCIZES COMPS : +33 (0)4 73 86 86 19  
PONTAUMUR : +33 (0)4 73 79 73 42  
MENAT : +33 (0)4 73 85 51 15  
PONTGIBAUD : +33 (0)4 73 88 90 99  
BOURG LASTIC : +33 (0)4 73 21 83 07

---

## Autres services et prestations proposés

### ❖ Cartes d'invitation :

Elles vous seront envoyées gracieusement par les organisateurs, début septembre 2013 (préciser le nombre souhaité dans la demande d'admission)

### ❖ Restauration :

L'intervention d'un traiteur sur le site des Forestières permettra à ceux qui le souhaitent de se restaurer sur place.

### ❖ Hébergement :

Une liste des diverses possibilités d'hébergement, dans un rayon d'environ 30 kms autour du site de la manifestation, est jointe au présent dossier.

### ❖ Divers :

Pour les démonstrations de matériels forestiers, des grumes seront mises à disposition des exposants, dans la limite des stocks disponibles.

❖ **Des chapiteaux** peuvent être réservés directement auprès d'un loueur professionnel :  
Ets DOUCET - 24270 SARLANDE Tél : 05.53.52.68.92 Fax : 05.53.62.19.81

## Dossier à envoyer à :

**FAIRE VIVRE LA FORET MASSIF CENTRAL**  
Domaine des Vaseix - 87430 VERNEUIL-SUR-VIENN  
Tel/Fax : 05 55 00 72 91 Mobile : 06 85 38 24 33  
E-mail : [contact@les-forestieres.com](mailto:contact@les-forestieres.com)  
Site : [www.forestieres-massif-central.com](http://www.forestieres-massif-central.com)